

Commune de MARCELLUS**Séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2014**

Convocation du 12 Décembre 2014

Présents : DIO Bernard, MARTIN Sandrine, CAIN Marie-Dominique, LAFITTE Frédéric, SCHLEGEL Loïc, DUBOURDIEU Leslie, REYNAUD Bernard, FRECCHIAMI François, CASTETS Joël.

Absents : MIRAMBET Sébastien.

Excusés : DERC Jean-Claude (pouvoir à MARTIN Sandrine), MONTILLAUD Jean-Luc (pouvoir à DIO Bernard), LECOMTE Christelle, BRESSON Jacques (pouvoir à Marie-Dominique CAIN), BAZAS Jean-Marie.

I - Dossier n° 1 : Présentation de la gravière par M. Willy Rospars.

M. Willy Rospars fait la présentation de l'aménagement des abords de la gravière de Marcellus.

Secrétaire de séance : CASTETS Joël.

Bernard Dio préside la séance ; Il demande si le conseil accepte d'inscrire à l'ordre du jour le dossier n° 13, avenant à la délibération pour échange de parcelles avec la SCI Gravière du Marais. A l'unanimité les membres présents acceptent.

Compte rendu du 7 novembre 2014 : approuvé à l'unanimité.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 66 : demande de subvention auprès de la Députée sur le contingent de la réserve parlementaire pour l'aménagement du chemin rural de Gatineau.

Bernard Dio informe le conseil que la commune peut obtenir une aide sur le contingent de la réserve parlementaire pour l'aménagement du chemin rural de Gatineau. Les membres présents acceptent de solliciter cette subvention.

III - Dossier n° 3 : Délibération : admission en non valeur de débiteurs.

Marie-Dominique Cain présente le dossier transmis par le percepteur concernant l'admission en non valeur de loyers impayés. Après discussion, à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable à cette demande, la non valeur est refusée.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 67 : suppression de divers postes.

Sandrine Martin explique le dossier. Actuellement trois postes sont vacants suite à avancement de grade, changement de durée hebdomadaire de travail et d'un départ à la retraite. Le comité technique paritaire du CDG ayant été saisi sur la demande de suppression de ces postes, il a émis un avis favorable en date du 2 décembre dernier. Le conseil municipal doit entériner la suppression de ces postes à savoir : Rédacteur à 35 h, adjoint technique principal de 2^e classe à 27h et adjoint administratif de 2^e classe à 16h. A l'unanimité les membres présents acceptent ces suppressions de postes.

V- Dossier n° 5 : Délibération n° 68 : adoption d'un règlement de formation.

Sandrine Martin informe les membres présents que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 prévoit l'obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation articulant les objectifs et les besoins de la collectivité en termes de services rendus et ceux des agents en matière de compétences.

C'est ainsi qu'un plan de formation a été établi et a été transmis au comité technique paritaire du CDG pour validation. Celui-ci a émis un avis favorable dans sa séance du 2 décembre dernier. Sandrine Martin présente un résumé de ce plan de formation et demande aux élus de l'approuver. A l'unanimité les membres présents actent ce règlement de formation des agents de la collectivité.

VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 69 : établissement d'un régime indemnitaire.

Sandrine Martin présente les actuels avantages accordés aux agents de la commune. Elle présente la possibilité d'établir un régime indemnitaire avec les différentes primes y afférentes. Plusieurs choix sont possibles. Elle précise que le Maire attribue un coefficient à chaque agent par arrêté individuel. Après discussion, à l'unanimité, les membres présents retiennent les primes suivantes : IEMP pour les agents de la catégorie B et IAT pour les agents du cadre d'emploi des Adjointes Techniques. Les élus souhaitent qu'un coefficient soit appliqué aux adjoints techniques.

VII - Dossier n° 7 et n° 8 : Délibération n° 70 : demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement d'une aire de jeux et délibération n° 71 : pour demande de subvention à l'Etat (DETR) pour l'aménagement d'une aire de jeux.

Loïc Schlegel et Joël Castets présentent les devis pour l'aménagement d'une aire de jeux : Devis de ALEC Collectivité pour les jeux et leur installation : 18 297 € H.T., et devis de ABP 47 pour clôture : 12 443,74 € H.T. soit un total de 30 740,74 € H.T. soit 36 888,89 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention pour ce projet.

IX - Dossier n° 9 : Réflexion sur la modification de la carte communale.

Bernard Dio rappelle aux membres présents qu'à partir de 2017 un PLU est obligatoire pour toutes les communes. Deux possibilités se présentent : l'établissement d'un PLU groupé avec des communes aux alentours et un PLUI.

X - Dossier n° 10 : Point sur les travaux.

Bernard Reynaud prend la parole. Il informe le conseil qu'il a installé les guirlandes sur la commune.

Frédéric Lafitte a effectué les travaux aux vestiaires du stade (VMC dans les douches). Il propose de mettre un temporisateur. Il est également rappelé que pour être en accord avec la loi pour le mois de mars 2015, il faudra installer un détecteur de fumées qui sera rendu obligatoire.

Bernard Dio parle des tranchées faites au stade pour l'éclairage du parking.

XI - Dossier n° 11 : Préparation des vœux du 4 Janvier 2015.

Marie-Dominique Cain propose d'acheter des galettes, des tartes aux pruneaux et des fruits. Les élus trouvant que cette date étant trop proche pour la préparer et envoyer les invitations, il serait judicieux de la déplacer au 18 Janvier 2015, en accord avec M. le Maire.

XII - Dossier n° 12 : Bulletin Municipal.

Leslie Dubourdiou présente le bulletin municipal en power point. Il reste encore quelques informations à noter.

XIII - Dossier n° 13 : délibération n° 72 : vente et achat de parcelles à la SCI Gravière du Marais pour créer un nouveau chemin rural.

Bernard Dio présente l'avenant à apporter à la délibération du 29 novembre 2009. Il s'agit d'une vente (4 426 m²) et d'un achat (5 640 m²)de parcelles auprès de la SCI Gravière du Marais pour rétablir le chemin rural, pour un montant de 2 200 euros. Il précise que l'ensemble des frais liés à cette vente-achat est à la charge de la SCI Gravière du Marais.

A l'unanimité les membres présents acceptent cette vente-achat.

- Questions diverses :

Sandrine Martin fait le compte rendu concernant le multi-services. La cantine scolaire n'est pas fournie correctement. A partir du 5 janvier 2015 le commercial de CBS travaillera directement avec la commune. Après discussion, le conseil municipal propose de convoquer la SAS la Pagotte pour discuter de la situation.

Bernard Reynaud informe le conseil municipal que le camion communal a de gros problèmes de fonctionnement. Une réflexion sera menée sur des réparations ou un achat.

La séance est levée à 23h30.

N° délibération	OBJET	N° page
66	Demande de subvention auprès de la Députée sur le contingent de la réserve parlementaire pour l'aménagement du chemin rural de Gatineau	52
67	suppression de dives postes.	52
68	Adoption d'un règlement de formation.	52
69	établissement d'un régime indemnitaire	53
70	Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement d'une aire de jeux	53
71	Demande de subvention à l'Etat (DETR) pour l'aménagement d'une aire de jeux.	53
72	Vente et achat de parcelles à la SCI Gravière du Marais pour créer un nouveau chemin rural.	54